



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni le 18 février 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	52
<b>Présents :</b>	43
<b>Votants :</b>	51
<b>Secrétaire de séance :</b>	Jacques JULOUX

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
<b>BAYE :</b>	-
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILLIGOMARÇ'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADOU, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Pascal BOZEC (BAYE), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christelle FENEON (MOELAN), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Aude MARSILLE (RIEC), Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)  
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)

DCC2021-050

**VIE COURANTE**  
**21- EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes d'Arzano, Rédéné et Guilligomarc'h : approbation du projet et demandes de subventions**

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable du Finistère de 2014 a retenu, pour le secteur Quimperlé - Concarneau, différentes actions majeures à engager, parmi lesquelles figure la sécurisation de l'alimentation en eau de Guilligomarc'h qui ne dispose d'aucun secours en cas de défaillance des installations ou de manque d'eau.

Aussi, il est proposé d'assurer la sécurisation par l'usine de production du Zabrenn via le réseau d'Arzano.

Afin de pouvoir assurer la sécurisation simultanée d'Arzano, de Rédéné et de Guilligomarc'h, il convient donc de créer une liaison Arzano-Guilligomarc'h et de renforcer les réseaux et équipements existants.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 742 074 € HT..

Le financement possible est donné ci-dessous :

Financier	Montant HT subventionnable	Taux	Montant HT
Etat - DETR	742 074 €	57,3 %	425 006 €
Département	742 074 €	22,7 %	168 653 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>	<b>742 074 €</b>	<b>80,0 %</b>	<b>593 659 €</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>20,0 %</b>	<b>148 415 €</b>
<b>Total de l'opération</b>			<b>742 074 €</b>

L'Assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER ce projet d'interconnexion d'eau potable entre les installations de Quimperlé et celles d'Arzano, Rédéné et Guilligomarc'h ;
- AUTORISER le Président à solliciter les subventions DETR et du Département.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE ce projet d'interconnexion d'eau potable entre les installations de Quimperlé et celles d'Arzano, Rédéné et Guilligomarc'h ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions DETR et du Département.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

  
Sébastien MIOSSEC